

# Option de liquidité – Versements garantis

## Des liquidités en cas d'urgence ou d'autres besoins particuliers !

### L'option est automatiquement incluse sans frais dans le cadre des rentes admissibles<sup>1</sup> de BMO Assurance !

Les rentes ont toujours constitué une méthode populaire pour générer des versements de revenu réguliers et fiables, lesquels sont protégés et garantis pour vous permettre d'avoir l'esprit tranquille, surtout lorsque le marché des placements est volatile et incertain. Mais que faire si votre retraite ne se déroule pas comme vous l'aviez prévu ou si vous désirez absolument profiter de certaines occasions qui se présentent ?

Toutes les rentes<sup>1</sup> admissibles de BMO<sup>MD</sup> Assurance comprennent automatiquement sans frais l'Option de liquidité. Cette option spéciale vous permet de toucher un pourcentage déterminé (de jusqu'à 100 %) de la valeur escomptée des versements de rente garantis résiduels en une somme forfaitaire<sup>2</sup> pour vous permettre d'accéder à des fonds en cas d'urgence ou de besoin particulier. Les versements garantis qui restent, après le versement de la valeur escomptée, sont réduits dans la même proportion que le retrait, mais les versements sont rétablis à leur niveau initial après la fin de la période de versement garantie.

#### Examinons de plus près le fonctionnement de l'Option de liquidité !

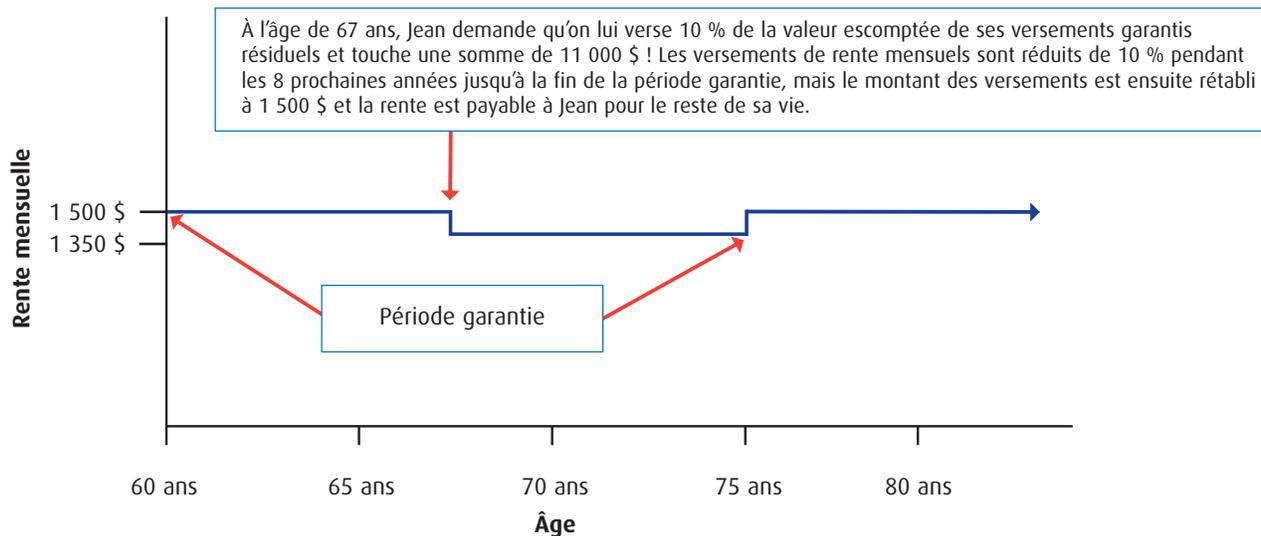
### 1<sup>e</sup> étude de cas

Jean, un homme âgé de 60 ans, utilise 250 000 \$ de ses fonds non enregistrés pour souscrire une rente viagère de BMO Assurance avec une période garantie de 15 ans. Jean touche ainsi des versements de rente mensuels de 1 500 \$.

Sept ans plus tard, à l'âge de 67 ans, Jean se fracture la hanche à la suite d'une chute dans l'escalier du sous-sol. Jean a besoin d'une intervention chirurgicale importante et de services de réadaptation pour se remettre sur pied. Les coûts imprévus s'accumulent un peu trop à son goût et il aurait besoin d'un peu d'aide pour boucler son budget.

Jean demande à BMO Assurance de lui verser 10 % de la valeur escomptée de ses versements de rente garantis résiduels (il reste 8 ans). La valeur escomptée est fixée à 11 000 \$ et cette somme est versée à Jean par BMO Assurance en une somme forfaitaire.

Les versements de rente mensuels garantis qui restent à courir sur 8 ans sont réduits à 90 % de leur montant initial, c'est-à-dire à 1 350 \$. À la fin de la période de versement garantie, lorsque Jean atteint l'âge de 75 ans, le montant de ses versements de rente mensuels est rétabli au montant initial de 1 500 \$ et la rente lui est versée la vie durant.

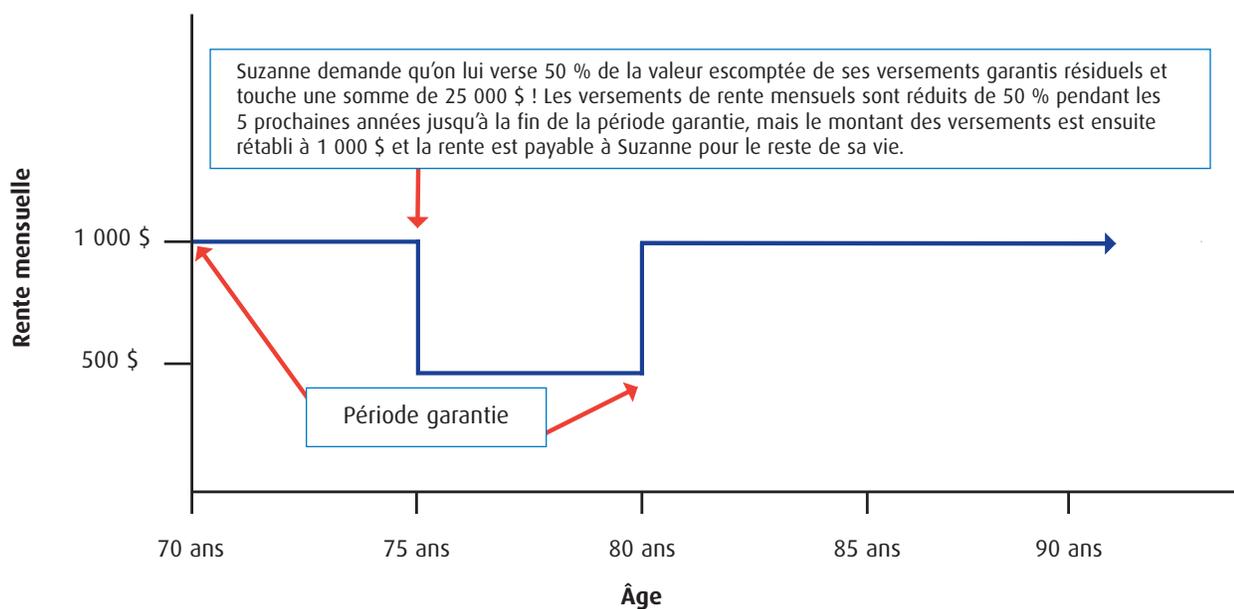


## 2<sup>e</sup> étude de cas

Suzanne, une femme âgée de 70 ans, utilise 150 000 \$ de ses fonds non enregistrés pour souscrire une rente viagère de BMO Assurance avec une période garantie de 10 ans. Suzanne touche ainsi des versements de rente mensuels de 1 000 \$.

Cinq ans plus tard, Suzanne a l'occasion de se joindre à ses amis de toute une vie pour un voyage à travers l'Europe, y compris une croisière de deux semaines, mais elle a besoin de fonds supplémentaires pour profiter de ce voyage d'une vie. Suzanne juge que le régime de retraite de son employeur suffira à couvrir ses besoins essentiels et a demandé à BMO Assurance de lui verser 50 % de la valeur escomptée de ses versements de rente garantis résiduels (il reste 5 ans). La valeur escomptée est fixée à 25 000 \$ et cette somme suffira non seulement à couvrir le coût du voyage en Europe de Suzanne, mais également des rénovations qu'elle souhaitait récemment apporter à sa résidence.

Après le versement de la somme forfaitaire de 25 000 \$, le montant initial des versements de rente mensuels garantis de Suzanne est réduit de 50 %, c'est-à-dire à 500 \$. À la fin de la période de versement garantie, lorsque Suzanne atteint l'âge de 80 ans, le montant de ses versements de rente mensuels est rétabli au montant initial de 1 000 \$ et la rente lui est versée la vie durant.



**Les rentes de BMO Assurance sont... simples, protégées et garanties. De plus, elles offrent maintenant une plus grande souplesse pour aider à protéger et à promouvoir un mode de vie actif à la retraite !**

<sup>1</sup> N'est offerte que dans le cas des rentes souscrites avec des fonds non enregistrés dont l'imposition est non prescrite.

<sup>2</sup> La valeur escomptée constitue une forme de versement en remplacement d'une autre. Les versements de rente garantis résiduels sont escomptés et la valeur résultante est versée en une somme forfaitaire, sous réserve d'un montant minimum de 5 000 \$. Une partie de la somme forfaitaire versée pourrait être jugée imposable.

Les renseignements que renferme le présent document ne sont offerts qu'à titre indicatif et pourraient fluctuer sans préavis.

Les illustrations de concepts ne constituent pas un contrat et les valeurs indiquées ne sont pas garanties.



<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.